

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 06/11/2023

Date de la convocation:
31/10/2023
Date d'affichage:
31/10/2023

L'an 2023 et le 06 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Frœschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline (à partir du point 073.2023), WEINLING-HAMEL Elisabeth. MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM ROCCHI Jacques représente STURM Céline jusqu'au point 073.2023

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JOTZ, Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant : MMES FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques jusqu'au point 073.2023, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM HOH Christian donne procuration à SIEDEL Dominique, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard.

Elus suppléants excusés : MME SCHELLENBERGER Michèle.

Elus absents :

Titulaires : MME CRONMULLER Martine.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline,

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 088.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

088.2023 : Décision budgétaire modificative n°5 : fiabilisation de l'inventaire sur le budget principal et divers ajustements.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°029.2023 du conseil communautaire en date du 03.04.2023 : « Approbation du budget primitif 2023 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°051.2023 du conseil communautaire en date du 05.06.2023 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu la délibération n°063.2023 du conseil communautaire en date du 11.09.2023 : « Décision budgétaire modificative n°2 : Fiabilisation de l'inventaire préalable au passage en M57 : Budgets annexes « OM » n°64841, site économique nord de Woerth n°64878, CADT n°64881, chaufferie collective n°64884, bâtiment innovant n°64888, et opérations d'ordre non budgétaire sur budget principal n°64841 et budget annexe Hélion n°64889 »,

Vu la délibération n°064.2023 du conseil communautaire en date du 11.09.2023 : « Clôture du budget annexe ZA Sormatt Lembach n°64875 et décision budgétaire modificative n°3 correspondante sur le budget annexe et le budget principal »,

Vu la délibération n°065.2023 du conseil communautaire en date du 11.09.2023 : « Décision budgétaire modificative n°4 : ajustements divers »,

Vu l'arrêté de virements de crédits n°01/2023, 02/2023 et 03/2023,

Considérant la nécessité de :

- *Fiabiliser l'inventaire sur le budget principal avec modification des amortissements,*
- *Corriger des soldes de comptes sur le budget principal sur la DBM4,*

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget 2023 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL n°64800									
Révision des prévisions budgétaires suite à rattrapage d'amortissements/fiabilisation de l'inventaire comptable préalablement au passage en M57									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Rattrapage amortissements	+	6811	757 511,45 €	1 187 447,65 €					
Equilibre	-	023	757 511,45 €	1 592 488,55 €					
Total dépenses	Inchangé				Total recettes	Inchangé			
SECTION D'INVESTISSEMENT									

DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/=	compte	montant	Soit	Objet	+/=	compte	montant	Soit
					Rattrapage amortissement	+	28031	95 866.46€	109268.36€
					Rattrapage amortissement	+	2804123	170 107.78€	188 806.53€
					Rattrapage amortissement	+	2804141 1	2 000€	2 000€
					Rattrapage amortissement	+	2804141 2	7 011.15€	8 123.92 €
					Rattrapage amortissement	+	28051	131 624.60€	134 550.69€
					Rattrapage amortissement	+	28088	304.39€	7 247.19€
					Rattrapage amortissement	+	28121	277.60€	2 907.34€
					Rattrapage amortissement	+	28128	34 556€	39 262€
					Rattrapage amortissement	+	281318	12 645.63€	124 299.06€
					Rattrapage amortissement	+	28135	1 918.40€	2 005.40€
					Rattrapage amortissement	+	28138	2 541.06€	121 289.99€
					Rattrapage amortissement	-	28145	47.50€	1 151.69€
					Rattrapage amortissement	+	28152	86.40€	86.40€
					Rattrapage amortissement	+	281538	6 577.55€	6 577.55€
					Rattrapage amortissement	-	281568	147.82€	1 018.35€
					Rattrapage amortissement	+	281571	83 241.30€	90 384.65€
					Rattrapage amortissement	+	28158	10 129.17€	23 561.09€
					Rattrapage amortissement	+	28181	28 299.38€	39 151.77€
					Rattrapage amortissement	+	28182	117 718.86€	117 718.86€
					Rattrapage amortissement	+	28183	11 889.67€	39 817.63€
					Rattrapage amortissement	+	28184	1 329.54€	4 743.39€
					Rattrapage amortissement	+	28188	39 581.83€	75 609.49€
					Equilibre	-	021	757 511.45€	1 592 488.5 5€
Total dépenses				Inchangé	Total recettes				Inchangé

- De corriger des soldes de comptes dans la délibération 065.2023 du 11/09/2023 Décision Budgétaire modificative n°4 : ajustements divers :

Dépenses de fonctionnement : Solde compte 022 : 274 984,89€

Dépenses d'investissement : Solde compte 020 : 270 953,02€

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID : 067-200013050-20231106-D_CC_088_2023-DE

Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/11/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La secrétaire de séance,
CABRIOL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger